

PV assemblée générale de l'UNIPAAR

SAISON 2022/2023

En visioconférence, le 11 décembre 2023.

Début de l'assemblée générale : 18h30

Personnes présentes ou représentées : Jean-Charles CISTACQ, Valérie VISCHI-SERRAZ, Stéphane DUBERGER, Guillaume GOUZE, Thomas BIANCHIN, Sandrine BATIFOULIER-DUBOIS, Carole COUPPAT, Marion PELISSIE (représentée par Valérie VISCHI-SERRAZ), Emma DUMOND (représentée par Stéphane DUBERGER), Isabelle BORREL (représenté par Stéphane DUBERGER), Jean-Luc LOIGNON (représentée par Guillaume GOUZE).

Assiste : Alex GERBAUD

I. Approbation du PV de l'assemblée générale du 7 décembre 2022

Le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de la saison 2021/2022 en date du 7 décembre 2022, ayant été envoyé à tous les adhérents à jour de leur cotisation, en même temps que les documents préparatoires à cette Assemblée Générale, le PV est directement soumis au vote.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
11	0	0	11

Le PV de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Présentation du rapport moral

L'UNIPAAR, regroupement représentant les salariés administratifs et assimilés du rugby, existe depuis 2017. Elle présente à ses adhérents le rapport moral suivant pour l'exercice 2022/2023.

1. Adhésions

Le montant de l'adhésion pour la saison 2022/2023 était le suivant (pas d'augmentation) :

Statut	Adhésion 2023/2224	Coût réel (après déduction fiscale)
Cadre	120 €	40,80 €
Non-cadre	60 €	20,40 €

Au 30 juin 2023, l'UNIPAAR a enregistré 116 adhésions, à savoir :

- **48** (39 en 21/22) salariés « cadre », **68** (66 en 21/22) salariés « non-cadre » ;
- **66** femmes (contre 60 en 21/22), **50** hommes (contre 45 en 21/22) ;
- **55** salariés de club professionnels, **6** salariés de clubs amateurs, **10** salariés de CDF ou association support, **15** salariés de ligue régionale, **30** salariés d'institutions nationales (FFR, LNR, syndicats).

Au 30 juin 2022, l'UNIPAAR avait enregistré 105 adhésions. L'UNIPAAR croît légèrement en nombre d'adhérents (+11), mais n'arrive cependant pas à retrouver son niveau au 20 juin 2020 (131 adhérents).

2. Relations institutionnelles

Lors de la saison 2022/2023, nous avons obtenu de belles avancées dans la reconnaissance de vos métiers auprès des institutions nationales.

En effet, nous avons négocié et signé une première convention avec la Ligue Nationale de Rugby (LNR). En substance, la LNR reconnaît institutionnellement l'UNIPAAR, dont le Président est désormais invité aux assemblées générales, et s'est engagée à augmenter son accompagnement financier, notre subvention annuelle passant de 30 000 à 40 000€ par saison. Notre convention est signée jusqu'au 30 juin 2025.

Nous avons également sollicité la FFR qui a répondu présente. Nos deux structures se sont entendues à travailler ensemble sur un certain nombre de projets, dont notre étude Rémunération et Emploi, mais également sur une seconde étude concernant les risques psycho-sociaux. Le Président de l'UNIPAAR peut désormais également siéger à l'assemblée générale. Notre convention court jusqu'au 30 juin 2025. La FFR s'est engagée à nous soutenir financièrement à hauteur de 40 000€ par saison. Pour la saison 2022/2023, l'UNIPAAR a perçu 20 000€, la convention ayant été signée à mi-saison, en janvier 2023.

3. Développement du réseau et tournées structures

L'objectif de cette tournée était de continuer à faire connaître l'UNIPAAR, rencontrer nos adhérents, expliquer notre activité au quotidien et développer notre nombre d'adhérents.

Ont été rencontrés :

- Les ligues régionales :
 - o In situ : Occitanie ;
 - o Visioconférence : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes.
- Des clubs professionnels :
 - o In situ : Stade Toulousain, Stade Français Paris.
- La Fédération Française de Rugby in situ ;
- GIP France 2023 en visioconférence.

Pour la saison 2023/2024, une tournée va commencer dans les semaines à venir dans les structures, prioritairement celles pas encore rencontrées.

4. Accompagnement des salariés

L'UNIPAAR a été sollicité sur de 63 dossiers, représentant 64h15 de travail, tout au long de la saison par des salariés sur différents sujets dont :

- L'application du contrat de travail (ancienneté, salaire, congés) ;
- Le rôle de l'élu CSE (fonction, renouvellement, etc...) ;
- La rupture conventionnelle (procédure) ;
- Le licenciement économique (procédure) ;
- La modification de la fiche de poste ;
- L'exécution des heures supplémentaires et la détermination d'un planning ;
- La mise en place du forfait jours ;
- Relecture de projets de contrat et avenant au contrat de travail ;
- Organisation du télétravail.

5. Forums formation

La nouvelle direction de l'UNIPAAR élue en juillet 2020 a voulu mettre en place des formations à destination de nos adhérents. En effet, faisant le constat d'un manque de formation des salariés administratifs et assimilés tout au long de la carrière professionnelle, constat confirmé par plus de 65% des répondants à notre étude « Rémunération et Emploi dans le rugby ». L'UNIPAAR a organisé

son premier Forum formation sur la saison 2021/2022 dans les locaux du Stade Toulousain, une deuxième session a eu lieu en novembre 2022, à Bordeaux, formation en *Gestion du temps*.

Une partie est frais des participants, les frais pédagogiques et les salles sont pris en charge par l'AFDAS, notre opérateur de compétences pour la branche Sport, dans le cadre des *actions collectives*.

Une réussite qui nous pousse à renouveler l'opération lors des prochaines saisons.

6. Communication

La newsletter continue d'être envoyée mensuellement à tous nos adhérents, sauf en période estivale où les actualités sont moindres.

L'accent a également était mis sur le développement de notre communication sur les réseaux sociaux, et plus particulièrement sur LinkedIn.

En effet, outre le nombre de publications qui a considérablement augmenté sur ce réseau, nous avons encore augmenté notre audience en dépassant les 1340 abonnés au 30 juin 2023 (contre 285 en septembre 2021, et 812 en juin 2022), soit une hausse de 30%.

Nos publications sur la saison ont généré plus de 106 000 impressions (contre 78 000 sur la saison passée) et plus de 1 000 interactions, signe de notre vitalité, et de l'augmentation de notre visibilité auprès de tous les acteurs rugby.

7. Etudes

Lors de la saison 2020/2021, l'UNIPAAR avait mené sa première étude « Rémunération et Emploi » dans le rugby, récoltant environ 120 réponses. Nous avons relancé notre enquête en juin 2023 et allons communiquer dans les prochaines semaines sur les résultats de celle-ci.

Même si nous n'allons pas diffuser les résultats de cette étude il est tout de même intéressant de souligner la très forte mobilisation de l'ensemble des salariés administratifs et assimilés du rugby français, puisque nous avons compilé 443 réponses, soit environ 30% du total des salariés administratifs et assimilés du rugby français. La représentativité des résultats ne pourra être remis en cause.

Depuis quelques semaines, l'UNIPAAR travaille sur le rendu de l'enquête. Elle sera communiquée dans les prochaines semaines, d'abord à la FFR, cette étude étant un axe désigné comme prioritaire par la fédération dans la convention qui lie nos deux structures.

8. Comité Social et Economique (CSE)

L'UNIPAAR a continué à participer aux réunions de négociation du protocole préélectoral des élections des représentants du personnel, en collaboration avec TechXV.

• Mise en place et renouvellement des CSE 2022/2023

Lors de cette saison, des élections ont eu lieu à/au :

- Ligue Sud PACA, Occitanie et AURA ;
- RC Narbonne, USBPA, CS Vienne Rugby, SC Albigeois ;
- FFR, GIP France 2023 ;
- USM Sapiac, Stade Montois, SA XV Charente, USO Nevers ;
- Association Stade Rochelais ;
- Stade Toulousain, UES USAP ;
- CSE partiels : Ligue IDF, FC Grenoble, CA Brive.

Un total de 19 élections (contre 5 sur la saison 2021/2022) sur toute la saison, donc une forte activité et du temps mobilisé pour préparer les négociations, négocier, trouver des candidats, etc...

Nous déposons systématiquement des listes communes CFDT – TechXV – UNIPAAR dès lors que nous avons des candidats à présenter.

La saison 2023/2024 s'annonce très chargée, les 1^{ers} renouvellements de CSE intervenant en cette fin 2023 et début 2024.

- **Bilan des listes UNIPAAR TECH XV**

UNIPAAR et TECH XV ont construit un réseau des élus CSE. A ce jour, ce réseau se compose de plus de 70 salariés du rugby dont la plus grande majorité travaille sur des fonctions supports.

- **Conseil aux CSE**

Le rôle de l'UNIPAAR est d'accompagner les élus CSE. Nous avons notamment pu donner des avis sur des projets de règlement intérieur de CSE, projets d'accords (hors crise sanitaire), proposer des dispositifs d'Etat pour limiter l'impact de l'inflation, etc.

UNIPAAR et TECH XV adressent fréquemment des informations importantes aux élus CSE, relatives au rôle du CSE, à son financement, aux négociations, etc.

Par ailleurs, TechXV et UNIPAAR organisent tous les deux mois une visioconférence de veille législative et conventionnelle, à destination de tous les élu(e)s CSE afin de les tenir informer de l'actualité.

Lors de la saison 2022/2023 nous avons également organisé deux webinars/formation sur le thème des addictions pour le premier, en présence de Carole Boyer, psychologue du programme PAMS (Prévention des Addictions dans le Milieu Sportif), le second sur le rôle du CSE dans la RSE avec Alexandre Zimerman du Cabinet Alizio.

Ces moments permettent :

- De renforcer le lien entre élu(e)s et d'échanger entre eux sur différents sujets ;
- Former et accompagner les élu(e)s tout au long de leur mandat ;
- Que les élu(e)s nous fassent remonter leurs interrogations et besoins.

9. Appui-conseil RSE

Depuis juin 2023, l'UNIPAAR, comme son homologue TechXV, a décidé de suivre un accompagnement appui-conseil RSE, entièrement financé par l'AFDAS, opérateur de compétences de la branche Sport.

Depuis quelques mois, nous travaillons avec le Cabinet Alizio. Nous avons ciblé trois des sept piliers du développement durable, à savoir : l'environnement, la gouvernance et relations et conditions de travail.

Le rapport moral de la saison 2022/2023 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
11	0	0	11

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III. Présentation du rapport financier

La révision de la comptabilité est confiée au Cabinet Accord Sport qui établit les comptes annuels.

Au 30 juin 2023, l'UNIPAAR a enregistré **116 adhésions** (+ 250 adhérents uniques depuis la création de l'UNIPAAR en septembre 2017), contre 105 adhérents au 30 juin 2022.

Notre regroupement présente un **résultat positif de 29 212,02 €** (=27 513,33 € de résultat d'exploitation + 1 698,69 € de produits exceptionnels) **au 30 juin 2023**, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.

- **Les produits d'exploitation s'établissent comme suit 70 330,68 €, contre 55 415,42 € pour la saison 2021/2022 :**

Produits d'exploitation	2022/2023	2021/2022
Subvention LNR	40 000,00 €	30 000,00 €
Subvention FFR	20 000,00 €	0 €
Subvention CFDT	0 €	16 204,29 €
Adhésions	10 330,00 €	7 350,00 €
Etat (aide apprentissage)	0 €	1 333,40 €
Produits divers de gestion courante	0,68 €	527,73 €

- **Les charges d'exploitation s'élèvent à 42 817,35 €, contre 46 460,07 € pour la saison 2021/2022 :**

Charges d'exploitation	2022/2023	2021/2022
Fournitures administratives	165,14 €	288,09 €
Location mobilières et immobilières	1 608,82 €	2 033,70 €
Maintenance site Internet	295,75 €	271,19 €
Assurances multirisques RC	999,29 €	887,88 €
Honoraires avocats	2 380,00 €	3 380 €
Honoraires comptables	1 848,00 €	1 570,65 €
Publicité/Relation publique	0 €	1 225,00 €
Frais déplacement adm	3 049,93 €	10 919,44 €
Frais déplacement salarié	3 449,50 €	1 583,96 €
Affranchissements et téléphone	384,72 €	477,07 €
Services bancaire	158,10 €	349,20 €
Salaire	19 672,31 €	19 436,02 €
Congés payés	1 182,25 €	-268,00 €
Charges sociales et fiscales	3 042,71 €	3 554,82 €
Impôts et taxes	240,29 €	208,71 €
Charges diverses	0,14 €	291,54 €
Outil de visioconférence	154,80 €	154,80 €
Cotisations	3 390,00 €	0 €
Mission	795,60 €	0 €

Observations :

Pour la saison 2022/2023, le résultat d'exploitation s'élève à 27 513,33 €.

- La forte augmentation des recettes est principalement dû :
 - o A la hausse du nombre d'adhésions par rapport à l'exercice précédent (7 350 à 10 330 €) ;
 - o Une subvention de 20 000 € de la FFR, dû à un conventionnement entre nos deux entités ;
 - o L'augmentation de la subvention LNR de 10 000 €, passant de 30 000 € à 40 000€ par saison.

- Des dépenses maîtrisées et en légère diminution. Il est à noter :
 - o Poursuite de l'internalisation d'une partie des dossiers juridiques, donc un recours moindre au cabinet d'avocat (3 380 € en 2021/2022, 12 400 € en 2020/2021 contre 2 380 € pour 2022/2023) ;
 - o La forte augmentation des frais de déplacement du salarié grâce à la hausse des déplacements dans les structures (visites, négociations de protocole d'accord préélectoral au CSE, etc...).

La trésorerie du syndicat fait apparaître un solde de **85 352,95 €**.

Proposition d'affectation :

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur :	51 441.02 €
Bénéfice de l'exercice 2022-2023 :	29 212.02 €

Affectation :

Au compte « Report à nouveau » :	29 212.02 €
----------------------------------	-------------

Lequel s'élèvera à 80 653.04 €.

Nous vous informons également qu'un rapport moral sur la situation de l'UNIPAAR a été établi et sera également présenté à l'Assemblée générale.

Les propositions qui vous sont présentées tiennent compte de la situation du syndicat au cours de l'exercice écoulé et de ses perspectives. Nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Les comptes annuels 2022/2023 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
11	0	0	11

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Présentation Budget Prévisionnel 2023/2024

Nous vous présentons le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024 :

- Les recettes estimées sont de **92 000 €**, réparties comme suit :

Subvention LNR	40 000 €
Subvention FFR	40 000 €
Adhésions	12 000 €

A noter que nos conventions, respectivement avec la Ligue Nationale de Rugby, et la Fédération Française de Rugby courent jusqu'au 30 juin 2025, soit au terme de la saison 2024/2025.

- Les dépenses s'élèveraient à **92 000 €**, concernant notamment :

Salaires chargé du permanent de l'UNIPAAR	25 000 €
Recrutement stagiaire/alternant	12 000 €
Honoraires avocat	6 000 €
Honoraires cabinet comptable	2 300 €
Déplacements (transport, restauration, hôtel)	12 000 €
Forums formations	2 000 €
Etude ANACT	8 000 €
Abonnements (téléphone, outil de visioconférence...)	800 €
Achat matériel informatique et renouvellement téléphone professionnel	2 000 €
Maintenance site internet	300 €
Refonte site internet	3 000 €
Locaux CFDT	2 100 €
Assurances (RC, RD, ordinateur)	1 000 €
Fournitures administratives et impressions	800 €
Frais bancaire	400 €
Impôts et taxes	200 €
Besoin en fonds de roulement	14 100 €

Les perspectives de la saison et le budget prévisionnel 2023/2024 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
11	0	0	11

Le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

IV. Modification statutaire

Afin que l'UNIPAAR se conforme aux règles en vigueur en matière de prévention des conflits d'intérêts liés aux paris sportifs, et mette en œuvre les dispositions de l'article 3 de la convention liant la Ligue Nationale de Rugby (LNR) et l'UNIPAAR, il a été soumis au vote la proposition d'article suivant :

Article 19-1 : Prévention des conflits d'intérêts liés aux paris sportifs

« Les membres des instances dirigeantes de l'UNIPAAR et ses salariés, sont formellement interdit d'engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur les compétitions prévues par les règlements de la FFR et de la LNR, et de communiquer à des tiers des informations privilégiées, obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions, et qui sont inconnues du public.

L'UNIPAAR, par l'intermédiaire de ses dirigeants et salariés, s'engage à alerter la LNR et la FFR de toute information ou toute pratique dont elle pourrait avoir connaissance en lien avec des pratiques illicites liées aux paris sportifs. »

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
11	0	0	11

La modification statutaire a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Les formalités de publicité et de transmission aux autorités de l'Etat seront réalisées dans les meilleures délais.

V. Présentation de la VISION 2024-2027

Présentation a été faite du bilan de nos actions sur le cycle 2020-2023, dont vous pouvez retrouver le support ci-dessous :

Les actions de l'UNIPAAR : cycle 2020 -2023

Informier Accompagner Conseiller Défendre

- Plus de 250 adhérents uniques
- Des élus dans 50 CSE

Représenter

- Convention avec la FFR
- Convention avec la LNR (et siège à l'AG)
- Membre de la Fédération F3C de la CFDT

Former


Séminaires de formation semestriels (développement de l'expertise métiers adhérents et valorisation plus-value des métiers administratifs dans le sport)

- Études sectorielles et publications

Renforcer

- Hotline quotidienne
- Newsletter mensuelle
- Groupe de travail par métier
- Publication offre d'emplois et mise en réseau

Depuis sa création, l'UNIPAAR contribue à la représentativité et à l'accompagnement des plus de 1.500 salariés du rugby



De nombreuses missions ont été mises en place sur ce cycle et ont permis une réelle reconnaissance de l'UNIPAAR dans ces missions régaliennes.

A la suite de ce constat, l'UNIPAAR a présenté sa visio de notre Mouvement pour le cycle 2024-2027.

Cette feuille de route, ambitieuse mais réaliste, va permettre à l'UNIPAAR de :

- Continuer sa structuration interne afin d'accroître ses services envers ses adhérents ;
- Améliorer sa visibilité auprès de ses adhérents, futurs adhérents et institutions ;
- Participer activement, comme depuis sa création, à la reconnaissance des métiers des administratifs et assimilés dans le rugby français ;
- Contribuer à la structuration de mouvements de représentation d'administratifs et assimilés dans les différentes disciplines.

La vision de l'UNIPAAR : cycle 2024 -2027

Informer Accompagner Conseiller Défendre

- Compter plus de 400 adhérents uniques
- Disposer d'un réseau d'élus dans 80 CSE

Représenter

- Participer aux débats : siéger au Comité Directeur FFR et LNR
- Cœuvrer à la constitution d'un « syndicat des syndicats de sport pour les administratifs »

Former

- Continuer les séminaires de formation
- Contribuer à une étude sur les risques psycho-sociaux au travail
- Livrer la 3^{ème} édition de l'observatoire emploi et rémunération

Renforcer

- Améliorer la visibilité (communication, réseaux sociaux)
- Interagir avec les membres de façon digitale
- Affirmer sa présence dans les temps forts institutionnels (Nuit du Rugby...)

Depuis sa création, l'UNIPAAR contribue à la représentativité et à l'accompagnement des plus de 1.500 salariés du rugby



Décision de l'Assemblée Générale

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
11	0	0	11

La Vision 2024-2027 de l'UNIPAAR a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fin : 20h15.